

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 janvier 2026 à 19h

Présents : Philippe Flayol, Thierry Vuillemot, Michel Thibon, Maxime Flayol, Marie-Anne Védrines, Marc Yaguiyan, Sylvette Foubert, Christine Reboul

Excusée : Nathalie Causse Procuration à Marie-Anne Védrines

Secrétaire de séance : Thierry Vuillemot

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h.

- Nomination d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 à l'unanimité.

• Délibérations Budget Commune:

1. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une commune. Il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril prochain.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement ; chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section d'investissement recense plus particulièrement les dépenses d'équipement ainsi que le remboursement des emprunts et dettes assimilées. Les recettes incluent notamment les dotations et subventions.

Avant que ce budget ne soit voté, la commune doit continuer à payer 'au fil de l'eau' les dépenses engagées, dépenses qui nécessitent l'autorisation du conseil municipal.

Préalablement au vote du budget primitif 2026, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et (ou) urgente, le conseil municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2026, pour le budget de la commune, à savoir :

- chapitre 21 (Travaux et acquisitions): 56 157.00 €

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. Participation au transport scolaire des élèves du primaire pour l'année scolaire 2024/2025

3 enfants de la commune sont concernés par le transport scolaire. Le coût du transport par élève est de 3 350€, et la participation financière de la commune est de 20%, soit 670€. Le montant total pour la commune est de 2 010€, soit 3 élèves. Cette somme sera versée à la Région.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. Intempéries d'octobre 2024: Délibération pour un accompagnement financier du Conseil Départemental

Pour rappel, les dégâts concernent la piste DFCI du Camp des Noyers, pour un montant de travaux de 11 600€ HT.

Le Conseil Départemental prévoit un accompagnement à hauteur de 10% de la dépense éligible à la DSEC (Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques) et en complément à celle-ci.

Monsieur le maire propose donc de déposer un dossier de demande de subvention.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Intempéries décembre 2025: Délibération pour la demande de subvention DSEC et pour retenir le devis

Pour rappel, les dégâts concernent les voies communales d'Arbousses et de Camparado.

Monsieur le maire présente les devis reçus :

- Voie communale d'Arbousses : devis de l'entreprise Claude Legrand d'un montant de 18 868€ HT
- Voie communale de Camparado : devis de l'entreprise Claude Legrand d'un montant de 8 548€ HT

Il propose de :

- retenir ces devis
- déposer un dossier de subvention DSEC (30%)

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. Intempéries décembre 2025: Délibération pour la demande de subvention DETR

Comme nous l'avons fait pour les intempéries d'octobre 2024, Monsieur le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention DETR (50%).

- Voie communale d'Arbousses : devis de l'entreprise Claude Legrand d'un montant de 18 868€ HT
- Voie communale de Camparado : devis de l'entreprise Claude Legrand d'un montant de 8 548€ HT

Il propose de :

- retenir ces devis
- déposer un dossier de subvention **DETR (50%)**

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

• **Délibérations Budget Eau:**

6. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Idem point 1 :

Chapitre 21 (Travaux et acquisitions) : 12 973.00€

Chapitre 23 (Installation matériel et outillage) : 8 031.00€

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7. Devis pour des travaux de remplacement de vannes de sectionnement AEP à Saint Roman de Tousque

L'application de télégestion nous ayant alerté de fuites sur le réseau AEP. Diverses inspections nous ayant permis de repérer des vannes défectueuses datant de 1997.

Monsieur le maire présente un devis de l'entreprise Jullian BTP d'un montant de 2 033.80€ HT.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

• **Délibération Budget du Village de Vacances:**

8. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Idem points 1 et 6 :

Chapitre 20 (frais d'études et d'insertion) : 1 500.00€

Chapitre 21 (travaux et acquisitions) : 28 766.00€

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

• **Actions et Projets:**

- Repas des aînés : il aura lieu le 18 janvier 2026 au village de gîtes de Saint Roman de Tousque (55 convives inscrits)
- Point sur les activités de la Biblio du Clocher (Marc): Un document synthétique sera envoyé via la liste de distribution. La demande d'achats formulée par Marc pour 2026 (caisses de stockage conformes à celles de la MDI et une barre de son pour le vidéo projecteur) est validée par le conseil qui remercie les bénévoles pour leur engagement.
- Point Communauté de Communes (Michel): Envoi par la Commune de 45 conventions de passage pour la création et la valorisation des sentiers de randonnée : 19 conventions retournées acceptées et 3 refus, les autres encore en attente de réponse après relance par la CCCML
- Travaux du village de vacances : publication du marché public le 16 janvier 2026.
- Fourniture des repas de la cantine de l'école de Saint Roman de Tousque par le collège de St Etienne VF: Nouveaux tarifs 2026 : le repas pour un élève passe à 4,80€ au lieu de 4,65€ en 2025. Le conseil décide de ne pas répercuter l'évolution du tarif sur le prix demandé aux parents d'élèves (2.90€ facturé aux parents - inchangé).
- Lecture du courrier de Mme Forel du 14/01/26 à propos de l'état de la piste du Serre. Un élu s'est rendu sur les lieux le 15/01/26 pour constater les dégâts et effectuer un état des lieux. Un RV en mairie sera proposé à Mme Forel.
- Proposition d'un concert d'une chorale le 27 juin au Temple de Saint Roman de Tousque. Les membres du conseil municipal sont attentifs à proposer des activités culturelles sur la commune. Marc prend contact et se charge d'éclaircir les conditions de réalisation de cette manifestation.
- Programme de travaux de voirie 2026 et travaux d'entretien (Thierry)
Visite de la commune avec Frédéric Giacomini, Technicien de Lozère Ingénierie qui remplace M. Chassang. Passage en revue des trop nombreux désordres de revêtement avec un budget qui n'augmente pas.
En 2025, de nombreux ouvrages de maçonnerie et de soutien des voies ont été

réalisés.

En 2026 cette année, nous mettons l'accent sur le revêtement des voies endommagées. Retenus pour étude et chiffrage : le haut d'Appias, le haut de l'Espir, la grand Rue et Ruelle du Four.

Dès réception des estimations économiques, le conseil devra effectuer des choix, en validant tout ou partie en fonction des coûts. Tout ne pourra probablement pas être réalisé sur le budget d'une seule année.

- Point sur les dépenses et prévisions en électricité (Marc) : les coûts 2026 devraient rester stables vs 2025.

La décision d'intégrer le groupement d'achat proposé par le SDEE demande un volume de travail, mais a permis d'éviter des hausses de tarifs conséquentes qui auraient pesé sur le budget.

- PLUi (Michel): la procédure de révision allégée est en cours au niveau la Communauté de Communes. Un rappel sur la procédure va être envoyé via la liste de distribution.

La prochaine séance est fixée au 19 février 2026.

La commission finance se réunira le 16 février 2026 à 14h00.

La séance est levée à 20h35